

> Pharmaciens propriétaires

Tarifs du régime public d'assurance médicaments au 1^{er} juillet 2022

Nous vous informons du gel de la contribution et de la prime annuelle pour la prochaine année. Les tarifs du régime public d'assurance médicaments en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2021 demeurent les mêmes jusqu'au 30 juin 2023.

1 Contribution (franchise et coassurance)

La **gratuité complète est maintenue** pour :

- les enfants et les étudiants à temps plein de 18 à 25 ans;
- les prestataires d'une aide financière de dernier recours;
- les autres détenteurs d'un carnet de réclamation;
- les personnes de 65 ans ou plus recevant au moins 94 % du supplément de revenu garanti.

Pour les personnes de 65 ans ou plus recevant 1 % à 93 % du supplément de revenu garanti :

- la **franchise mensuelle** est maintenue à 22,25 \$;
- la **proportion de la coassurance** est maintenue à 35 %;
- la **contribution maximale mensuelle** est limitée à 55,08 \$.

Pour les autres personnes assurées et les personnes de 65 ans ou plus ne recevant pas le supplément de revenu garanti :

- la **franchise mensuelle** est maintenue à 22,25 \$;
- la **proportion de la coassurance** est maintenue à 35 %;
- la **contribution maximale mensuelle** est limitée à 96,74 \$.

2 Prime annuelle


La prime annuelle perçue chaque année par Revenu Québec doit être payée lors de la production de la déclaration de revenus. À compter du **1^{er} juillet 2022**, le montant maximal de cette prime demeure à **710 \$**.

Un exemplaire de l'affiche comportant les tarifs en vigueur vous sera acheminé en juillet 2022.

Vous pouvez consulter les versions électroniques des documents suivants dès maintenant :

- l'affiche *Ce qu'il vous en coûte* au www.ramq.gouv.qc.ca/fr/media/2141;
- le papillon *Tarifification expliquée* (français et anglais) au www.ramq.gouv.qc.ca/fr/media/2076.

c. c. Association québécoise des pharmaciens propriétaires

Site Web et fils RSS	Téléphone	Heures d'ouverture
www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels	Québec 418 780-4208	Du lundi au vendredi,
Abonnez-vous à nos fils RSS 	Montréal 514 687-3612	de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30
Avant de nous téléphoner, consultez les flash-infos au www.ramq.gouv.qc.ca/flash-infos	Ailleurs au Québec 1 888 330-3023	(mercredi de 10 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30)